



## Commune de CHAMPAGNY

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 09 MAI 2020 À 10H00**

**Date de convocation** : 30 avril 2020

**PRÉSENTS**: MM Daniel PETEUIL, Olivier MALGRAS, Christian FLICK, Alain COLIN, Sylvain FILLON et Mme Cathy PETEUIL.

**ABSENT** : Monsieur Clément MALACLET

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Cathy PETEUIL

**Début de séance** : 10h15

#### **1- Vote du Compte de gestion 2019 - Budget commune**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **2- Vote du Compte administratif 2019 - Budget commune**

Monsieur le Maire quitte la séance avant de procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

<b><u>Investissement :</u></b>		<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses		Dépenses	
Prévu :	60 999.15	Prévu :	61 576.16
Réalisé :	19 755.96	Réalisé :	27 860.90
Reste à réaliser :	327.00		
Recettes		Recettes	
Prévu :	60 999.15	Prévu :	61 576.16
Réalisé :	21 299.70	Réalisé :	67 306.43
Reste à réaliser :	0.00		

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 543.74
Fonctionnement :	39 445.53
Résultat global :	40 989.27

### 3- Affectation de résultats 2019 - Budget commune

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	5 101.47
- Un excédent reporté de :	34 344.06
- Un excédent cumulé / clôture Budget Eau	11 231.02
- Un excédent cumulé / dissolution Association Foncière	13 326.40
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>64 002.95</b>
- Un excédent d'investissement de :	1 543.74
- Un déficit des restes à réaliser de :	- 327.00
- Un déficit cumulé / clôture Budget Eau	- 836.64
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>707.10</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2019 : EXCÉDENT	64 002.95
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	64 002.95
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / EXCÉDENT	707.10

### 4- Vote du taux des taxes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas procéder à l'augmentation des taxes locales pour l'année 2020 ;

**VOTE** les taux des taxes locales pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	9.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	24.35 %

## 5- Vote du Budget primitif 2020 - Budget commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

### Investissement

Dépenses : **62 138.39 €**

Recettes : **62 138.39 €**

### Fonctionnement

Dépenses : **92 348.95 €**

Recettes : **92 348.95 €**

### Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 62 138.39 € (dont 327.00 de RAR)

Recettes : 62 138.39 € (dont 0.00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 92 348.95 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 92 348.95 € (dont 0.00 de RAR)

## 6- Tarifs des jardins communaux

*Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les baux concernant la location de deux jardins communaux situés sur les parcelles C n° 133 et C n° 213 arrivent à expiration.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de maintenir le tarif de location de ces deux jardins à 50 € (cinquante euros) par année.

**CHARGE** Monsieur le Maire de reconduire les baux qui arrivent à expiration.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Fin de séance : 12h00**

**Tableau des signatures**

<p>Daniel PETEUL Maire</p> 	<p>Olivier MALGRAS Adjoint</p> 
<p>Christian FLICK Adjoint</p>	<p>Alain COLIN</p> 
<p>Sylvain FILLON</p> 	<p>Cathy PETEUL</p> 
<p>Clément MALACLET Absent</p>	